Opération de Développement Rural de Grez-Doiceau

Consultation villageoise n°6 – Biez, Cocrou, Morsaint, Royenne
Le 20 mars 2023 – compte rendu de la séance

Participant.e.s :

- *Pour les **citoyens : 25 personnes***
- *Pour les **mandataires communaux (3)** : Paul Vandeleene, Caroline Theys et Paul Cordier*
- *Pour **la Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Simon DE PAEPE, Julien APERS*

Annexes :

- **Présentation**
- **Résultat du travail en sous-groupes**

ORDRE DU JOUR

1	Introduction	1
2	Présentation générale de l'Opération de Développement Rural	1
3	Présentation du Pré-Diagnostic par l'ICEDD	2
4	Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets	3
5	Présentation de l'étape suivante : constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)	4
6	Conclusion, suites et exposition de la consultation	4

1 INTRODUCTION

Le Bourgmestre, Paul Vandeleene souhaite la bienvenue aux participants.

Ils expliquent que l'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. La commune réalise sa seconde ODR.

Ensuite, ils présentent les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement et leur cède la parole.

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Les agents de développement FRW rappellent le cadre des ODR, et notamment :

- L'**intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
  - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
  - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
  - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.

- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
    - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
    - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
    - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
        - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, *etc.*) ;
        - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
        - d'impulser certaines réflexions ;
        - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
    - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
    - Le bureau d'étude (sélectionné le mois prochain) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR).** Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Grez-Doiceau. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.
- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
    - Le bureau d'étude ICEDD a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
    - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises
- Il est précisé que le bureau d'études est chargé de réaliser une évaluation de la précédente Opération de Développement Rural. Par ailleurs, les rapports annuels de la précédente ODR sont publiés systématiquement sur le site internet du PCDR www.pcdr.grez-doiceau.be .

3 PRÉSENTATION DU PRÉ-DIAGNOSTIC PAR L'ICEDD

Simon DE PAEPE, de la FRW, présente le diagnostic territorial réalisé par le Bureau d'Etudes ICEDD.

La synthèse, d'une durée de 15 – 20 minutes, traverse 8 grandes thématiques :

- Gouvernance
- Démographie et logement
- Paysage, urbanisme et patrimoine

- Mobilité
- Environnement
- Énergie et réseaux
- Activités économiques
- Services, équipements, lieux de vie

Les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités (cf. présentation annexe).

4 CONSULTATION PAR THÉMATIQUES : DIAGNOSTIC ET IDÉES DE PROJETS

L'objectif de ce temps de travail est de permettre aux participants de partager ce qui, pour eux, sont les atouts et les faiblesses du territoire, afin de compléter le diagnostic réalisé par l'auteur par leurs perceptions. Les résultats compilés de ce travail seront le diagnostic partagé du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Les participants sont répartis en sous-groupes de maximum 8 personnes. Pendant 60 minutes, les différents sous-groupes sont amenés à réfléchir aux atouts et aux faiblesses de la commune sur les 3 thématiques traitées (20 minutes par thématique.

Les 3 thématiques font chacune l'objet d'un panneau avec ses sous-thématiques. Elles regroupent une série de sous-thématiques, à savoir :

- **Cadre de vie de Grez-Doiceau** (AT, urbanisme, logement, propreté, sécurité, énergie, patrimoine, transition, environnement, nature, espaces publics, infrastructures et équipements, paysages, déchets, …)
- **Travailler, se déplacer, consommer à Grez-Doiceau** (mobilité, agriculture, entreprises, commerces, tourisme, artisanat, emploi, formation, zones d'activité économique, produits locaux, PME, HoReCa, …)
- **Vivre ensemble à Grez-Doiceau** (services à la population, enseignement, cohésion sociale, petite enfance/enfance, jeunesse, vie associative, sportive et culturelle, aînés, lieux de rencontre, vie de quartier, information et communication, démocratie locale, …)

Les participants peuvent ajouter des atouts (post-it vert), les faiblesses (post-it orange) ainsi que des idées de projets qui pourraient déjà être évoquées (post-it bleu).

Toutes les 20 minutes, les panneaux passent dans un autre sous-groupe, qui peut prendre connaissance de ce qui a été mis et compléter les idées.

Les participants disposent également d'une carte de leur village, ainsi que d'une carte de l'entité pour les aider dans la réflexion. Les slides synthétiques « atouts/faiblesses » réalisées par l'ICEDD ont également été imprimées et mises à la disposition des participants.

En annexe, vous trouverez le résumé du diagnostic et des idées de projets <u>des habitants</u> par grand thème. Les propositions qui sont proposées par plusieurs personnes sont marquées de « +++ ». Les éléments de diagnostic du bureau d'études de l'ICEDD se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

5 PRÉSENTATION DE L'ÉTAPE SUIVANTE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

Une fois le cycle de consultations villageoises clôturé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la nouvelle ODR sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune.

La FRW explique les traits principaux et missions de la CLDR.

La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quarts de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait que la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Grez-Doiceau (village, genre, secteur professionnel et associatif…).

Concrètement, tout habitant de Grez-Doiceau peut poser sa candidature jusqu'au 30 avril 2023. Par la suite, la composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du Conseil communal et d'une validation par la Ministre de la Ruralité. Toutes les informations et le formulaire de candidature se retrouvent sur le site www.pcdr.grez-doiceau.be.

6 CONCLUSION, SUITES ET EXPOSITION DE LA CONSULTATION

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des prochaines rencontres villageoises. Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet www.pcdr.grez-doiceau.be , page FB…).

Fin de la réunion

Toute remarque relative à ce compte-rendu est à signaler, dans les 10 jours de sa réception, à la FRW :
Simon De Paepe et Diane Colson (010 237 800; s.depaepe@frw.be ; d.colson@frw.be)